

la couronne dessus à une çainture qui le pourtoit, la somme de cinquante livres tournois. »

« 18 mars 1499 (1). Ont arresté (les conseillers) avec Jehan Lepère et Nicolas Leclerc, tailleurs d'imaiges, de faire la médaille arrestée pour donner à la Royne, le roy d'un costé et la royne de l'autre, avec semence de fleurs de liz et armynes, ainsi qu'il appartient, et ung lion au des-soubz de chacun costé dedans le circuit de l'escripture, laquelle escripture sera advisée et à eux baillée. »

« 25 mars 1449... A maistres Nicolas et Jehan de Saint-Priest, pour la taille et façon des pourtraictz et molles faitz pour la médaille ordonnée pour le service et présent fait à la dicte dame, quatre escus d'or. A Jehan Lepère, orfèvre, la somme de huit escus d'or... tant pour la façon de la médaille d'or... que pour la descalle d'or (le déchet de l'or) et autres choses d'icelle pièce. — A Jacques Baronnat pour une coupe de voirre de Venize, par luy acheptée pour mectre et présenter la dicte pièce médaille quant elle fut présentée à la dicte dame, trois escuz d'or soleil vallant. »

Antérieurement, le corps consulaire avait offert, le 12 juillet 1499, au roi Louis XII un porc épic en or fait sur les dessins de Jehan de Paris, ainsi que le constate la délibération suivante :

« 26 juin 1499... Ont baillé (les conseillers) charge ès dits Lepère et Nicolas, présens et prenans la dicte charge, de faire et reduyre mil escus en ung porc épic assis sur une terrasse de la grandeur qu'il pourra estre et en la forme du patron que pour ce leur sera baillée par le dit de Paris.

« 17 septembre 1499 — à Jehan Lepère (2) fils de Loys

(1) Lisez 1500.

(2) Nous lisons dans la Vie d'Anne de Bretagne, par Leroux de Lincy, tome IV, p. 120 : « à Jehan Lepère, orfèvre, demeurant à Lyon, la